



COHERAN

CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 14 septembre 2016 à 19h00 Mairie d'Hermance

Présent(e)s :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	M. Eric ANSELMETTI	Adjoint
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Dante GIACOBINO	
	M. Daniel MUSCIONICO	
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Yvan NEJAR	
	M. Olivier PFÖRTNER	
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale
Anières :	M. Antoine BARDE	Maire
	Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe
	M. Pascal WASSMER	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Jérôme JACQUIER	
	M. Alexandre SOUCAS	
<u>Excusé(e)s :</u>	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale (Corsier)
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale (Anières)
	M. Jean-Marc THIERRIN	CM (Anières)
<u>Public :</u>	M. Mathieu DARDEL	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016
2. Points sur les travaux des commissions
 - a. Commission sécurité
 - b. Commission culture, sport et loisirs
 - c. Commission voirie et développement durable
3. Lignes budgétaires « CoHerAn » 2017
4. Divers et propositions individuelles

Mme Karine Bruchez Gilberto, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté tacitement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Travaux des commissions

En préambule, Mme K. Bruchez Gilberto propose que les procès-verbaux des commissions soient, en l'absence de remarques, considérés comme approuvés 2 semaines après leur envoi aux membres.

Les membres de la Conférence acceptent cette proposition.

a. Commission sécurité

M. P. Wassmer rapporte que la commission s'est réunie le 14 avril 2016 avec à l'ordre du jour la collaboration des Sapeurs-pompiers volontaires du CoHerAn & Co ; l'état de situation du concept cantonal de défense incendie et secours et le point sur le résultat de l'appel d'offres pour une sécurité privée.

Collaboration des Sapeurs-pompiers volontaires du CoHerAn & Co.

Le Cdt D. Peccoud a informé sur les effectifs des Compagnies, puis s'est exprimé sur la convention sapeurs-pompiers conclue entre les communes de CoHerAn & Co, et le fonctionnement pratique du Service de garde.

L'exposé s'est poursuivi avec la présentation des différentes procédures d'interventions, plus précisément la procédure d'engagement mixte SIS-Volontaires et la procédure SPV seuls.

Il faut savoir qu'il existe d'autres groupements de Compagnies, sachant que CoHerAn & Co a été le précurseur. Les groupements sont quasiment inéluctables pour assurer un tournoi de chefs d'intervention de garde.

Etat de situation du concept cantonal de défense incendie et secours

Les orientations du nouveau concept visent à répondre aux enjeux soulevés par la Cour des Comptes lors de son audit en mai 2013, qui recommande notamment la création d'une gouvernance intercommunale.

Pour rappel, les axes forts de ce concept sont des temps d'intervention améliorés et une complémentarité optimisée entre SPP et SPV. La réforme prévoit la création de deux casernes pour pouvoir disposer de cinq casernes professionnelles fonctionnant 24 heures sur 24 au lieu des trois actuelles, le doublement du nombre de sapeurs professionnels d'ici à 2030 et la spécialisation des volontaires en s'appuyant sur leurs compétences métier. Pour gérer cette réforme, les communes devront accepter des coûts supplémentaires.

Le Cdt D. Peccoud a présenté un bref historique du concept.

L'ACG a donné son feu vert pour la poursuite des travaux pour répondre à de nombreuses questions restées ouvertes, mais n'a pas validé le concept comme la presse le laissait entendre.

Les Cdt de Compagnie CoHerAn ont fait valoir plusieurs remarques, dont une perte d'autonomie communale, le risque de décourager les volontaires dans leur engagement citoyen, etc. Ils informeront les Magistrats sur l'avancement de leur démarche.

Résultat de l'appel d'offres sécurité privée

M. P. Wassmer rappelle la participation de 9 sociétés à cet appel d'offres parmi lesquelles 4 ont été retenues pour une audition. 2 sociétés se sont détachées du lot.

C'est la société Python Sécurité qui a été choisie, offrant toutes les garanties pour assurer la sécurité de la population de manière optimale.

Le contrat a démarré le 1^{er} mai 2016 pour les communes d'Hermance et d'Anières, et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour la commune de Corsier.

Mme K. Bruchez Gilberto ajoute que le dossier est remonté à l'ACG. Une séance a été organisée avec les Capitaines et les Magistrats des communes.

Un tous-ménages a été distribué afin d'expliquer les rôles de toutes les instances en charge de la sécurité (Police municipale, Police cantonale, Python sécurité).

De plus, Mme K. Bruchez Gilberto informe d'une séance avec le Major L. Broch, chef de la Police de proximité pour la région.

M. J.-N. Ducrest est surpris par l'absence du Corps des gardes-frontière sur le tous-ménages relatif à la sécurité. Les douaniers sont très actifs par rapport à la sécurité des comuniers, et font des présentations dans les communes.

Mme K. Bruchez Gilberto précise que les gardes-frontière ne figurent pas dans la liste des personnes à appeler en cas de problème. Cependant, il pourrait être intéressant de les recevoir lors d'une prochaine séance.

Pour répondre à M. Y. Nejar qui s'exprime sur la multiplication des missions à remplir par les APM, M. P. Wassmer informe que ce point sera repris par la commission.

b. Commission culture, sports et loisirs

M. E. Anselmetti informe que la commission a travaillé essentiellement sur le dossier du FC CoHerAn avec les travaux de rénovations des infrastructures des Tattes, travaux qui sont à ce jour terminés.

La commission s'est aussi penchée sur les subventions accordées aux sociétés et associations pour éviter des doublons entre CoHerAn et les communes respectives.

CoHerAn a décidé de soutenir certaines manifestations pérennes (Jazz sur la Plage, les Orgues d'Hermance, le concours hippique de Corsier, ...).

Un autre point vu en commission est la réfection de la salle communale d'Hermance et les disponibilités des autres communes à mettre à disposition des salles si nécessaire.

Les membres de la commission ont été informés de la reprise de l'organisation du Fun Run par Anières.

M. E. Anselmetti annonce la volonté des 3 communes de participer au Festival Antigél. Ce point sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission.

M. A. Barde donne quelques informations sur l'avancée du projet d'un centre sportif au Chemin des Ambys.

Le Canton a donné de bonnes garanties sur un possible déclassement du terrain. Le DALE défendra ce projet à Berne.

Mme K. Bruchez Gilberto informe d'une rencontre entre les 3 maires, le HRRC et les propriétaires des terrains limitrophes. Mme la Maire d'Hermance suggère à la commission culture sport et loisirs de recevoir le club de rugby pour une présentation de leur projet.

c. Commission voirie et développement durable

Voirie intercommunale

M. T. Vidonne rappelle qu'un calendrier avait été prévu pour la mise en place d'une communauté de communes. Depuis lors, les Exécutifs ont décidé de surseoir à sa constitution.

Cependant, pour une collaboration entre les services techniques, un système de convention entre les communes a été instauré.

Déchets professionnels

M. T. Vidonne rappelle que dès janvier 2017, les entreprises devront payer la levée de leurs déchets (loi cantonale).

Une séance d'information pour les entreprises des 3 communes devrait être organisée cet automne.

M. P. Wassmer demande si la commission Arve et Lac a étudié ce point afin de trouver une solution pour l'ensemble des communes Arve et Lac.

Mme K. Bruchez Gilberto répond qu'à sa connaissance, la commission ne s'est pas réunie.

Déchets de cuisine

La Direction générale de l'environnement (DGE), en collaboration avec les communes, a entamé une vaste campagne de promotion du tri sélectif auprès des habitants du Canton. L'objectif est de parvenir à une valorisation de 50% des déchets à l'horizon 2017 afin d'éviter l'introduction de la taxe au sac. Dans cette perspective, l'administration promeut l'utilisation par les particuliers de la poubelle verte destinée à recueillir les ordures de cuisine.

Pour la levée de ces déchets, M. T. Vidonne a demandé une étude sur le bilan énergétique auprès des entreprises de ramassage.

3. Lignes budgétaires « CoHerAn » 2017

Mme K. Bruchez Gilberto passe en revue les différentes lignes.

Culture

Il avait été convenu que chaque commune prévoyait une enveloppe de CHF **10'000.-** pour les projets culturels divers pouvant être présentés en cours d'année.

Sont compris dans cette enveloppe : un soutien « traditionnel » de CHF **500.-** pour les Orgues d'Hermance et CHF **500.-** pour le centre ProNatura de la pointe à la bise.

Mais également une participation CoHerAn de CHF 5'000.-/commune pour le Jazz sur la Plage. A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la manifestation, une demande de doublement de la subvention a été faite par le Comité d'organisation. Après discussion, la Conférence a évoqué la possibilité d'octroyer cette subvention supplémentaire sous la forme d'une garantie de déficit de CHF 15'000.-

Sports

A l'instar de la culture une enveloppe de CHF **10'000.-** est également prévue pour différents projets sportifs (organisation d'une manifestation, sponsoring d'un athlète etc.) qui pourraient être présentés en cours d'année.

➔ Ce fut le cas pour le jumping de Corsier (CHF **1'166.-**)

Un soutien traditionnel au Fun Run est également prévu sous la rubrique « sport ». Un bref débat sur la clé de répartition est initié.

Le développement du projet à la zone des Ambys et le travail d'Urbaplan pose la question d'un montant alloué à cette étude CHF **20'340.-**

Autres loisirs

Organisation en 2017 de la croisière des aînés CoHerAn par la Commune de Corsier.
Montant alloué en 2015 (CHF **40'500.-**), soit une part par Commune de CHF **13'500.-**)

Trafic régional

L'achat de 5 cartes CFF est reconduit en 2017, selon la distribution 2 Anières, 2 Corsier et 1 Hermance. Le prix de chaque carnet est de CHF **13'300.-**

Achat d'abonnement CGN, actuellement 3 unités mais facturé au prix de 2, soit CHF **2'100.-**

Autres tâches de protection et environnement.

La commission « environnement et développement durable », rebaptisée pour cette législature « voirie et environnement » est dotée d'une enveloppe de CHF **10'000.-**.

Le projet marquant de cette commission fut l'organisation d'une journée de l'environnement à Corsier, le 27 septembre 2014.

Il convient de savoir s'il faut inscrire un montant pour 2017.

Sécurité

Les années précédentes, la commission « sécurité » n'avait pas de ligne spécifique.

4. Divers et propositions individuelles

✚ Mme K. Bruchez Gilberto propose que la répartition des tâches Canton/Communes soit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la Conférence.

La prochaine séance de la Conférence intercommunale est fixée au mercredi 14 décembre 2016 à Hermance

En l'absence d'autres divers, Mme Karine Bruchez Gilberto lève la séance à 20h00 et invite les membres de la Conférence CoHerAn à un apéritif.

Procès-verbaliste : Sylvie Biffiger

La prochaine séance de la commission intercommunale Sécurité est fixée au mercredi 19 octobre 2016 à Hermance

La prochaine séance de la commission intercommunale Culture, Sports & Loisirs est fixée au jeudi 6 octobre 2016 à Hermance